

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 8 janvier 2015

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Philippe KLEIN

Conseillers présents : **8**

SEANCE du 16 janvier 2015

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Caroline WANNINGER, Thomas ROECKEL.

Absents excusés : Christian HUBER, Thomas MOLINA, Ludovic STIEBER.

Procuration : Thomas MOLINA pour Patrick GRESSER

Délibération n° 2015/01

Objet : Elaboration d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le Décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 26 septembre 2014 ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché unique de prestations de réalisation de documents uniques d'évaluation des risques professionnels, arrêtée et proposée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin ;

Considérant que la mise en place du Document Unique est une obligation pour les collectivités territoriales ;

Considérant que dans le cadre de sa mission d'assistance aux Collectivités et Etablissements Publics affiliés dans le domaine de la prévention en hygiène et sécurité du travail, le Centre de Gestion du Bas-Rhin a proposé une intervention pour l'accompagnement des collectivités et établissements affiliés dans la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels ;

Considérant que pour aboutir à des effets d'économie d'échelle, une mutualisation des procédures de passation des marchés et une garantie de même niveau de prestation pour l'ensemble des

collectivités affiliées au Centre de Gestion du Bas-Rhin désirant mettre en place le Document Unique, la formule du groupement de commandes serait la plus adaptée ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des représentés :

AUTORISE le maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :

- Le Centre de Gestion du Bas Rhin sera coordonnateur du groupement et chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code des Marchés Publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire ;
- La commission d'appel d'offres compétente pour retenir le prestataire sera celle du Centre de Gestion du Bas-Rhin ;
- Le Centre de Gestion du Bas-Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans l'avenant d'adhésion ;

PRECISE que les crédits nécessaires à la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels seront prévus au Budget Primitif, ainsi que la recette correspondant à la subvention du Fonds National de Prévention.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 16 janvier 2015.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 19 janvier 2015.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 8 janvier 2015

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Philippe KLEIN

Conseillers présents : **8**

SEANCE du 16 janvier 2015

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Caroline WANNINGER, Thomas ROECKEL.

Absents excusés : Christian HUBER, Thomas MOLINA, Ludovic STIEBER.

Procuration : Thomas MOLINA pour Patrick GRESSER

**DECLARATION D'INTENTION D'ADHERER
A LA FUTURE AGENCE TECHNIQUE D'INGENIERIE PUBLIQUE**

Dans un contexte de complexité règlementaire croissante et de finances contraintes, l'ingénierie publique est plus que jamais une condition essentielle du développement des territoires. Aujourd'hui, le nouveau paysage institutionnel est en devenir avec la réforme territoriale. Elle engendrera de profondes modifications dans les périmètres et les compétences des collectivités.

Partenaire des communes et intercommunalités dans l'ingénierie locale depuis 1984, le Département du Bas-Rhin propose de prendre les devants avec :

- la mutualisation de l'ingénierie publique entre le Département du Bas-Rhin et les communes et intercommunalités du territoire ;
- la création d'une Agence territoriale d'ingénierie publique au service de cet objectif, sous forme d'un Syndicat mixte ouvert.

Le Syndicat mixte aura pour objet d'apporter aux membres adhérents le conseil et l'assistance technique nécessaire à l'exercice de leurs compétences, par mutualisation de leurs besoins et moyens. Il pourra à cet effet, conformément aux dispositions de l'article L.5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, exercer des missions à la carte au service de ses adhérents, sans transfert de compétences au Syndicat mixte ni obligation d'exclusivité.

Le conseil municipal de la commune de WINTZENHEIM-KOCHERSBERG à l'unanimité des présents et des représentés :

EST FAVORABLE au principe de son adhésion à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique ;

EXPRIME SON INTERET notamment pour les missions suivantes :

- Application du Droit des Sols (ADS)
- Conseil en aménagement et urbanisme
- Accompagnement technique en aménagement et urbanisme
- Gestion de la paie
- Gestion des listes électorales
- Accompagnement à la conduite d'étude, d'action, de projet d'intérêt intercommunal ou départemental ou l'élaboration d'un projet de territoire

Le conseil municipal délibérera ultérieurement sur son adhésion effective au Syndicat mixte au vu des statuts de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique.

Fait à Wintzenheim, le 16 janvier 2015.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 8 janvier 2015

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Philippe KLEIN

Conseillers présents : **8**

SEANCE du 16 janvier 2015

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Caroline WANNINGER, Thomas ROECKEL.

Absents excusés : Christian HUBER, Thomas MOLINA, Ludovic STIEBER.

Procuration : Thomas MOLINA pour Patrick GRESSER

Informations et discussions

L'état des dépenses et des recettes de l'exercice 2014, tant au niveau du budget principal, qu'au niveau du budget annexe est présenté à l'ensemble du conseil municipal.

	Réalisations 2014	Résultat 2014	Résultat de clôture 2014 (2013+2014)
BUDGET PRINCIPAL			
Dépenses fonctionnement	161 598,02 €		
Recettes fonctionnement	172 749,87 €	11 151,85 €	107 081,30
Dépenses Investissement	182 235,19 €		
Recettes Investissement	58 133,61 €	- 124 101,58 €	- 87 049,80 €
BUDGET ANNEXE			
Dépenses fonctionnement	579 837,62 €		
Recettes fonctionnement	601 277,84 €	21 440,22 €	24 876,12 €
Dépenses Investissement	432 955,48 €		
Recettes Investissement	565 277,50 €	81 118,55 €	102 824,16 €

Une première version du budget de l'exercice 2015 pour le budget principal et le budget annexe est présentée.

Il est acté que les dépenses suivantes doivent être ajoutées :

- + 4000 € au compte budgétaire D-673 TITRES ANNULES du budget principal pour l'annulation de taxes d'aménagement perçues à tort par la commune ;

- + 600 € aux dépenses du budget principal pour l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels (compte budgétaire inconnu à ce jour) ;
- + 5000 € au compte budgétaire D-21561 MATERIEL ROULANT du budget principal ;
- + 4000 € au compte budgétaire D-2031 FRAIS D'ETUDES du budget principal ;
-
- + 5000 € au compte budgétaire D-2151 RESEAUX DE VORIE du budget annexe.

Il est acté que la recette suivante doit être inscrite au budget primitif du budget principal :

- + 200 € de subvention du Fonds National de Prévention pour l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels (compte budgétaire inconnu à ce jour).

Fait à Wintzenheim, le 16 janvier 2015.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 19 janvier 2015.

Le Maire
Alain NORTH